

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
Jeudi 9 avril 2015

L'an deux mille quinze, le neuf avril à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Noëlle HUGUENIN, Maire.

**ORDRE DU JOUR :**

- ⇒ **Affectation des résultats 2015 « Lotissement »**
- ⇒ **Travaux enfouissement des réseaux secs rue des Frères Mourot**
- ⇒ **Vote des Budgets primitifs 2015**
- ⇒ **Subventions Communales :**  
Bibliothèque, DAL, Sainte Fleur et Sauvegarde de Virine
- ⇒ **Indemnisation des bénévoles :**  
Frais kilométriques et de repas lors de formations
- ⇒ **Mobiliers scolaires : vente**
- ⇒ **Informations diverses**

Convocation adressée le : 03 avril 2015

Présents : L'ensemble des membres du Conseil Municipal

Secrétaire : M. Nicolas HAYOTTE

Mme Le Maire informe l'ensemble du conseil municipal que le compte rendu de la dernière réunion du dernier conseil municipal du 19 mars 2015 ne peut être approuvé car l'envoi a été fait au format PDF et M. Anthony LANGEVIN souhaite apporter ses modifications directement sur le document. La validation se fera lors du prochain conseil avec celui de ce jour.

<b>N° DCM</b> <b>19/2015</b>	<b><u>AFFECTATION DU RESULTAT - EXERCICE 2014</u></b> <b><u>BUDGET LOTISSEMENT 2015</u></b>
---------------------------------	--

Le Conseil Municipal a arrêté les comptes de l'exercice 2014 en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

- un résultat (excédentaire) de la section de fonctionnement de : **173 361,47 €**
- un résultat (déficitaire) de la section d'investissement de : **44 843,98 €**

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

**DECIDE** d'affecter le résultat de l'exercice 2014 de la façon suivante :

- compte 002 - résultat de fonctionnement reporté : **173 361,47 €**
- compte 001 - déficit d'investissement reporté : **44 843,98 €**

N° DCM  
20/2015

**SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL D'ÉLECTRICITE DES VOSGES**  
**TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX SECS RUE DES FRERES MOUROT**  
**GENIE CIVIL DU RESEAU TELEPHONIQUE**

Mme le Maire rappelle que le conseil municipal précédent, par délibération n° 11/2014 du 3 février 2014, a pris la décision de réaliser les travaux d'enfouissement des réseaux secs rue des Frères Mourot sous la maîtrise d'ouvrage du Syndicat Mixte Départemental d'Électricité des Vosges (SMDEV), avec notamment l'enfouissement du réseau électrique.

Par délibération 92/2014 du 6 novembre 2014, le conseil municipal a autorisé la réalisation des travaux d'éclairage public coordonnés aux travaux d'enfouissement des réseaux secs.

Le SMDEV vient de faire parvenir un projet de génie civil du réseau téléphonique pour lequel il y a lieu de délibérer afin de valider la participation communale.

Mme le Maire précise que, dans le cadre d'un enfouissement de réseaux, France Télécom réalise le câblage et le Syndicat Mixte Départemental d'Électricité des Vosges réalise le génie civil. Par application de la décision du Comité Syndical Mixte Départemental d'Électricité des Vosges du 20 décembre 2007, le Syndicat finance la surlargeur de fouille (ouverture de la fouille, matériaux) et la commune finance la fourniture et la pose de la totalité du matériel.

Pour ce projet dont l'estimation s'élève à 40 000 € TTC, la participation de la commune s'élèverait à 18 726,60 €.

Pour une vue d'ensemble, Mme le Maire rappelle l'estimation des différents travaux composant l'enfouissement des réseaux :

Type de travaux	Estimation	Participation communale
Réseau électrique	71 600,00 €	14 320,00 €
Éclairage public	63 948,50 €	35 171,68 €
Réseau téléphonique	40 000,00 €	18 726,60 €
<b>Totaux</b>	<b>175 548,50 €</b>	<b>68 218,28 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 10 voix pour et une abstention (M. Anthony LANGEVIN).

**APPROUVE** le projet tel qu'il est présenté

**AUTORISE** la réalisation des travaux par le SMDEV, maître d'ouvrage.

**S'ENGAGE** à verser au SMDEV le montant de sa participation, soit 18 726,60 €, dès que la demande lui sera faite.

Les autres travaux envisagés concernant le réseau d'eau potable et le réseau d'assainissement ainsi que la reprise des trottoirs et de la chaussée ont été estimés par le service technique de la Communauté d'Agglomération à 380 000 € H.T. Vu le coût, ces derniers ne peuvent bien évidemment pas être engagés en même temps. Par contre, il y a lieu en amont d'effectuer les relevés topographiques et d'affiner par l'estimation en la confiant à un maître d'œuvre.

Ce dossier semble éligible au niveau de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux)

Mme le Maire présente l'un après l'autre les projets de budgets primitifs 2015 :

<b>N° DCM 21/2015</b>	<b><u>EXERCICE 2015 – BUDGET FORET</u></b>
---------------------------	--

Le Conseil Municipal, après examen des différents chapitres et articles, vote à l'unanimité le budget primitif 2015, comme suit :

- section de fonctionnement :  
dépenses et recettes .....57 808,98 €
- section d'investissement :  
dépenses et recettes .....12 612,01 €

<b>N° DCM 22/2015</b>	<b><u>EXERCICE 2015 – BUDGET ASSAINISSEMENT</u></b>
---------------------------	---

Le Conseil Municipal, après examen des différents chapitres et articles, vote à l'unanimité le budget primitif 2015, comme suit :

- section de fonctionnement :  
dépenses et recettes ..... 32 731,80 €
- section d'investissement :  
dépenses et recettes .....27 766,05 €

<b>N° DCM 23/2015</b>	<b><u>EXERCICE 2015 – BUDGET LOTISSEMENT « LES ANGLES »</u></b>
---------------------------	---

Le Conseil Municipal, après examen des différents chapitres et articles, vote à 10 voix pour et une abstention (M. Anthony LANGEVIN) le budget primitif 2015, comme suit :

- section de fonctionnement :  
dépenses et recettes .....346 362,97 €
- section d'investissement :  
dépenses et recettes ..... 44 843,98 €

<b>N° DCM 24/2015</b>	<b><u>EXERCICE 2015 – BUDGET COMMUNE</u></b>
---------------------------	--

Le Conseil Municipal, après examen des différents chapitres et articles, vote à 10 voix pour et une abstention (M. Anthony LANGEVIN) le budget primitif 2015, comme suit :

- section de fonctionnement :  
dépenses et recettes ..... 615 860,16 €
- section d'investissement :  
dépenses et recettes .....462 113,54 €<sup>2</sup>

M. Anthony LANGEVIN demande la situation sur les différents prêts contractés par la collectivité. Mme le Maire explique qu'afin d'avoir une vue d'ensemble un tableau récapitulatif est à disposition.

<b>N° DCM 25/2015</b>	<b><u>SUBVENTIONS COMMUNALES 2015</u></b>
---------------------------	---

Mme le Maire donne lecture des demandes de subventions sollicitées par la médiathèque, les associations DAL, Sauvegarde de la Croix de Virine et Sainte Fleur de l'Avière.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité

**DECIDENT** d'octroyer les subventions de la manière suivante :

<b>Médiathèque (Fonctionnement et Investissement) :</b>	1 600,00 €
<b>Association DAL</b>	500,00 €
<b>Sauvegarde de Virine</b>	60,00 €
<b>Sainte Fleur de l'Avière</b>	50,00 €

M. Anthony LANGEVIN demande à M. Julien POTHIER la communication des chiffres de fréquentation de la Médiathèque.

Mme Marie MATHIEU demande où aura lieu la prochaine manifestation de la Sainte Fleur, Mme le Maire indique que celle-ci aura lieu à Dommartin aux Bois.

<b>N° DCM 26/2015</b>	<b><u>Médiathèque communale - Indemnisation des bénévoles lors de formations</u></b>
---------------------------	--

Mme Jocelyne GAULARD, responsable de notre Médiathèque, a participé en 2015 à 3 journées de formation à Epinal, les 11, 12 et 13 février pour lesquelles elle demande à être indemnisée pour ses frais de déplacement et de repas.

Mme le Maire rappelle qu'en date du 18 novembre 2014 une convention de partenariat a été signée avec la médiathèque départementale sur laquelle la commune s'engage notamment à prendre en charge les frais de déplacement et de repas lors de sessions de formations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 10 voix pour et une abstention (M. Anthony LANGEVIN)

**DECIDE** à compter du 1<sup>er</sup> février 2015 d'indemniser Mme Jocelyne GAULARD et les futurs bénévoles qui viendraient renforcer le fonctionnement de la médiathèque communale pour leurs frais de déplacements et de repas engagés dans le cadre des formations, selon les modalités et les montants fixés par décret pour les agents territoriaux (à hauteur de 15,25 € maximum par repas sur présentation de justificatifs et pour les frais kilométriques suivant le nombre de km et chevaux fiscaux du véhicule utilisé).

**N° DCM  
27/2015**

**MOBILIERS SCOLAIRES : VENTE**

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal que des Domavièrois souhaitent acheter à la commune des tables et chaises issus de l'école communale.

Mme le Maire demande aux conseillers leur avis. Après discussion, il est décidé qu'une information sera diffusée à l'ensemble de la population. Sachant que dans le cas où il y a plus de demande que de mobiliers à vendre, seules les premières demandes seraient honorées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**AUTORISE** Mme le Maire :

⇒ à vendre le mobilier au prix de 15 € par lot (une table + une chaise)

**INFORMATIONS DIVERSES :**

Forêt

M. Nicolas HAYOTTE, 2<sup>ème</sup> Adjoint, informe que les affouagistes ont pratiquement tous terminé. Il indique que les arbres pour le bois façonnés ont été abattus, et que les lots devraient être prêts pour début mai.

Assainissement

M. Nicolas HAYOTTE informe que l'Entreprise TOUSSAINT est intervenue mercredi matin pour la mise en place d'une nouvelle pompe à la station de pompage, et qu'avec M. Jean-Maurice THAILLARD, ils ont tous deux participé au changement.

Travaux route de Thaon les Vosges (VC4)

M. Claude LHUILLIER, 1<sup>er</sup> Adjoint, informe que les travaux de décaissement de la voie communale n° 4 se poursuivent. Par contre, la dépose et le répandage des déblais sur les chemins forestiers ont été interrompus la semaine dernière à cause de la pluie, les camions ne pouvant pas se rendre dans les chemins de bois, trop marécageux.

De plus, M. LHUILLIER informe les élus que samedi en début d'après-midi, Mme le Maire accompagné de M. Jean-Maurice THAILLARD sont allés voir l'avancement des travaux, ils sont tombés nez à nez avec un forestier au milieu des travaux avec un tracteur et une remorque transportant un engin forestier. Il avait contourné les barrières afin de pouvoir passer. Mme le Maire a appelé la gendarmerie afin de faire constater l'infraction.

Le forestier ayant fait des ornières sur le fond de forme réalisé, un constat a été établi.

M. Claude LHUILLIER informe que l'expert de l'assurance de la partie adverse passera la semaine prochaine.

Achat bande de terrain GEOFFROY Jean-Marie

M. Claude LHUILLIER informe que M. CHARDOT, Géomètre, est venu le mardi 7 avril 2015 pour effectuer le bornage de la bande de terrain acheté à M. Jean Marie GEOFFROY à côté de la Maison d'Assistantes Maternelles afin de rendre ce bâtiment communal accessible aux les personnes à mobilité réduite par la pose d'une rampe.

## SICOVAD

Mme le Maire informe que suite aux plaintes de plusieurs administrés concernant les passages répétés de trop nombreux ferrailleurs qui circulent dans les villages les veilles de ramassage des objets encombrants, le Syndicat Intercommunal de Collecte et de Valorisation des Déchets n'imposera plus de date de ramassage. Chaque commune devra en faire la demande, à raison d'un ramassage maximum par an ; ainsi, les dates ne seront plus mentionnées sur le site du SICOVAD. Elle ajoute que suite à l'entrée de la commune de GOLBEY au SICOVAD, une nouvelle déchetterie devrait bientôt être réalisée à proximité de la précédente.

## Syndicat des Eaux de l'Avière

M. Claude LHUILLIER donne lecture du compte rendu de la réunion du 30 mars 2015 notamment en ce qui concerne la décision de ne pas réaliser les travaux de la tranche conditionnelle relative à la réhabilitation de la station qui comprenait la construction d'un réservoir au lieu-dit « au-dessus du Font Fontaine » ainsi qu'une interconnexion avec le Syndicat du Bolon.

M. Anthony LANGEVIN demande les montants du budget du Syndicat des Eaux de l'Avière.

M. Claude LHUILLIER lui répond que les montants s'élèvent respectivement pour la section de fonctionnement à 558 562€ et pour la section d'investissement à 148 029,20€.

## Conseil d'école du 2<sup>ème</sup> trimestre de l'école maternelle pré des lins

M. Julien POTHIER fait le compte rendu du conseil d'Ecole maternelle qui a eu lieu 30 mars 2015.

### Activités réalisées

- Spectacle dans le cadre du festival de chansons pour enfants de Scènes Vosges
- Préventions des accidents domestiques
- Crêpes avec les grands parents
- Carnaval
- Spectacle « Les deux pieds dans le même chapeau » avec l'école maternelles de Les Forges
- Dans le cadre de la manifestation Zinc Grenadine, vite de Benoit Charlat, écrivain/illustrateur
- Sorties hebdomadaires à la bibliothèque d'Uxegney (classe des grands)

### Activités en projet

- Sorties à la B.M.I.
- Piscines (10 séances) pour la grande section
- Spectacle à la patinoire
- Sorties scolaires
- Kermesse des écoles le 27 juin 2015

Lors de cette réunion, M. le Maire d'UXEGNEY a précisé qu'il n'y aura plus de nouvelle inscription d'enfant d'autres communes disposant elles-mêmes de structures scolaires.

Pour la rentrée 2015, il y aura 96 enfants

### Inscriptions des nouveaux enfants en maternelle

Les dossiers des inscriptions seront disponibles en mairie début mai et à rendre fin mai. Les nouveaux parents seront invités par Mme Valentin à une porte ouverte à l'école maternelle un vendredi matin de juin.

Le conseil d'école du 3<sup>ème</sup> trimestre aura lieu le lundi 15 juin à 18 H 30.

Syndicat scolaire de Thaon les Vosges

Mme Muriel CUENIN donne compte rendu de la réunion du Conseil d'Administration du collège de Thaon qui a eu lieu mercredi 1<sup>er</sup> avril, il y a été voté le budget 2015 et le retrait de la commune de Frizon, car plus aucun enfant n'est scolarisé sur Thaon.

Course de caisses à savon

MM. Julien POTHIER et Yvan RIVAT présentent l'avant-projet de l'affiche pour la course de caisses à savon qui aura lieu le 7 juin prochain.

Fin de la séance à 21 H 50

Le Maire, certifie avoir affiché le compte rendu de cette séance à la porte de la mairie 16 avril 2015 et transmis au contrôle de légalité le 17 avril 2015

Le Maire  
Noëlle HUGUENIN